

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2025 à 19 heures 30**

*suivant convocation aux Membres
en date du 15 septembre 2025*

Présidence : Le maire, Vincent STRICH

Membres présents : Mmes & MM. Isabelle ALLOUCHE ; Sophie DIENER ; Christian ENTZ ; Pierre MALATRÉ ; Angélique MARTIN ; Jérôme PRUVOT ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ et Denis WACH.

Membres absents excusés : Mmes Laetitia NASTASI ; Géraldine SCHURDER ; Céline WALTERSBERGER et M. Germain JUNG.

Secrétaire de séance : M. Pierre MALATRÉ.

Début de séance : 19h42.

0-0-0-0-0-0-0-0

Le maire remercie les conseiller.es qui ont pu assister à la réunion qui a précédé, à savoir à 18h00, rencontre avec les services de l'ADAUHR pour les projets d'aménagements futurs périscolaire et atelier communal.

PROCURATIONS

Mme Géraldine SCHURDER donne pouvoir à M. Jean-Philippe RUBERT ;

Mme Céline WALTERSBERGER donne pouvoir à M. Pierre MALATRÉ ;

Pour les représenter au Conseil municipal du 22 septembre 2025 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tout vote, signer tout document, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme M. Pierre MALATRÉ en qualité de secrétaire pour cette séance.

Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 8 septembre 2025 ; aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.

Le P.V. est approuvé par 12 voix POUR (10 + 2 procurations).

Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ Choix de l'organisme financier pour l'emprunt lié à l'acquisition de la propriété 2 rue de Rantzwiller, dite « BOHRER »

Lors de la dernière séance, le Conseil municipal a approuvé le fait de contracter un emprunt pour l'acquisition de ladite propriété.

Nous avons reçu 4 propositions sur 5, lesquelles ont été analysées par M. Pierre MALATRE et sont présentées en détail lors de cette séance.

Caisse d'Epargne

15 ans : Taux du livret A + 0,7% soit 2,4%

20 ans : Taux du livret A + 1,00% soit 2,7%

Le coût total est difficile à estimer, il faudrait que le livret A remonte au-dessus de 3.5 % pour être déficitaire par rapport aux autres banques (la dernière augmentation supérieure à 3.5 % s'est produite en 2008 sur une durée de 8 mois.

Variation du taux du livret A : https://fr.wikipedia.org/wiki/Livret_A

Crédit Mutuel

15 ans : 3,5% - coût total : 229 941,75€

20 ans : 3,5% - coût total : 248 674,83€

Crédit Agricole

Echéance constante

10 ans : 3,3% - coût total : 210 887,24€

15 ans : 3,6% - coût total : 232 443,90€

20 ans : 3.85% - coût total : 257 491,90€

Capital Constant - Echéance dégressive

10 ans : 3,3% - coût total : 209 273,40€

15 ans : 3,6% - coût total : 228 135,50€

20 ans : 3.85% - coût total : 248 776,46€

La banque postale :

15 ans : 3,87% - coût total : 236 328,41€

20 ans : 4,04% - coût total : 261 261,82€

Après délibération, le Conseil municipal retient la proposition de la **Caisse d'Epargne** pour son offre de financement dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Offre de prêt de 178 300.00 euros
- Durée : 15 ans
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Taux sur 15 ans : taux de rémunération du Livret A + 0.70 %, soit 2,40 %

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité aux conditions financières proposées par la Caisse d'Epargne Grand Est Europe pour les Collectivités Territoriales.

L'ensemble des conseillers municipaux donne pouvoir au maire ou à son 1^{er} adjoint pour la signature du contrat de prêt et pour tous les documents y relatifs.

Avis favorable à l'unanimité par 12 voix POUR (10 + 2 procurations)

4/ Urbanisme

Depuis la dernière séance, seule une demande de CU a été reçue. Elle sera présentée lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

5/ Informations / Divers

Ecole bilingue de Rantzwiller : nous avons reçu un courrier émanant de M. Julien LE GOFF, sous-préfet et relatif à la demande de participation financière formulée par le maire de RANTZWILLER.

En tant que commune de résidence, nous sommes informés que nous devons participer financièrement aux frais de scolarisation des élèves domiciliés sur notre commune mais inscrits à Rantzwiller, en raison de la présence d'une filière bilingue qui n'existe pas au sein des écoles de notre RPI.

Selon l'article L.212-8 du Code de l'éducation :

- La participation est obligatoire si la scolarisation dans une autre commune est justifiée.
- Si les communes ne s'accordent pas, le préfet fixe le montant.

Il nous est demandé une contribution par élève et par an est de :

- 1600 € pour un élève en maternelle.
- 530 € pour un élève en élémentaire.

Nous avons pris une délibération, le 13 mai 2024 et adressé un courrier au maire de RANTZWILLER afin de connaître le détail justifiant des montants réclamés. A ce jour, nous n'avons jamais reçu de réponse.

M. STRICH a exprimé son désaccord auprès du Sous-préfet ; contacté nos députés et sénateurs ainsi que les mairies des communes concernées pour avis.

M. Julien LE GOFF, sous-préfet, a répondu en proposant une rencontre afin d'en discuter.

Inauguration de la chaufferie biomasse : pour rappel, cette manifestation se déroulera le dimanche 28 septembre prochain à 10h30. A ce jour, nous attendons une trentaine d'invités.

Cérémonie de Commémoration : cette rencontre désormais annuelle est fixée au dimanche 19 octobre 2025 ; les invitations ont été transmises en fin de semaine dernière.

Valorisation financière : le SGC (Service de Gestion Comptable) de Mulhouse nous a transmis un document de valorisation financière et fiscale 2024.

Ce document a été présenté de manière détaillée par M. Denis WACH, adjoint aux finances.

Ce document sera transmis à l'ensemble du Conseil municipal par voie dématérialisée.

Informations de dates :

27.09.2025 : inauguration du « recyparc » du Liesbach à Blotzheim/Hésingue ;

28.09.2025 : inauguration de notre chaufferie biomasse, à 10h30 ;

30.09.2025 : conférence intercommunale du logement (CIL) organisée par SLA à 15h00 à l'hôtel de ville de Saint-Louis ;

03.10.2025 : signature de l'acte notarié pour l'achat de la propriété 2 rue de Rantzwiller, à 17h en l'étude de Maître THUET à Mulhouse ;

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 44 minutes

La prochaine séance est prévue pour le lundi 13 octobre 2025

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE:	Sophie DIENER :	Christian ENTZ :
Germain JUNG : <i>Absent excusé</i>	Pierre MALATRE : <u>Secrétaire de séance</u>	Angélique MARTIN :
Laëtitia NASTASI : <i>Absente excusée</i>	Jérôme PRUVOT :	J-Philippe RUBERT :
Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER : <i>Par procuration, J-Philippe RUBERT</i>	Denis WACH :
Céline WALTERSBERGER : <i>Par procuration, Pierre MALATRE</i>		

Délibérations :

N° 1 pour le point 03 : Choix de l'organisme financier pour l'emprunt lié à l'acquisition de la propriété 2 rue de Rantzwiller, dite « BOHRER ».